

SÉANCE RÉGULIÈRE (3 avril 2018)

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 3 avril 2018 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #2 - Lise Rancourt
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Marc-Ange Doyon
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le pro-maire, Marcel Busque. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le pro-maire déclare la séance ouverte.

086-04-2018

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

087-04-2018

3.1 - Séance régulière du 5 mars 2018

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 5 mars dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 5 mars 2018 soit adopté.

088-04-2018

3.2 - Séance extraordinaire du 19 mars 2018

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mars dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2018 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

089-04-2018

4.1 - Adoption des états financiers 2017

ATTENDU que les vérificateurs externes ont présenté un rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 lors de la séance régulière du conseil;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport financier 2017 soit accepté tel que soumis par les vérificateurs externes.

090-04-2018

4.2 - Adoption du rapport du vérificateur externe sur l'année financière 2017

ATTENDU que les vérificateurs externes ont présenté un rapport sur l'année financière se terminant le 31 décembre 2017;

ATTENDU qu'à leur avis, les états financiers consolidés condensés présentent, à tous les égards importants, un résumé fidèle des états financiers complets;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport du vérificateur externe sur l'année financière de la Municipalité se terminant le 31 décembre 2017.

091-04-2018

4.3 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à mars 2018 totalisant 79 813,84 \$ (Folio 350188) et 16 327,02 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 11026 à # 11077 inclusivement, par prélèvement bancaire ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.4 - Permis de mars 2018

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de mars 2018 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.5 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 mars 2018, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

092-04-2018

4.6 - Demande de don et commandite - William Labrecque

ATTENDU qu'une demande de don provenant de William Labrecque, résident au 81, 25e Rue à Notre-Dame-des-Pins, a été reçue à la Municipalité le 7 mars 2018 pour un voyage culturel et linguistique au Guatemala qui sera effectué du 27 février au 16 mars 2018 par un groupe de 56 élèves de 4e secondaire inscrits au Programme d'Éducation Internationale de la Polyvalente Saint-François de Beauceville;

ATTENDU que la demande répond à l'un des objectifs visés par la politique des dons et commandites de la Municipalité soit de soutenir les personnes réalisant un voyage culturel en lien avec leurs études; ATTENDU que selon la politique des dons et commandites de la Municipalité, une seule subvention par personne peut être accordée; ATTENDU que William Labrecque n'a jamais reçu cette subvention; Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 100 \$ à William Labrecque pour son voyage éducatif au Guatemala du 27 février au 16 mars 2018.

093-04-2018

4.7 - Petite caisse pour les Dimanches du Marchand

ATTENDU que les organisatrices de Les Dimanches du Marchand souhaite avoir une petite caisse d'un montant de 200 \$ pour permettre l'achat de menus articles entre la tenue des activités;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de créer une petite caisse pour Les Dimanches du Marchand au montant de 200 \$, cette petite caisse pouvant être renflouée sous présentation des factures.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Les membres du Conseil reconnaissent avoir pris connaissance de la liste de la correspondance pour le mois de mars 2018.

094-04-2018

5.1.1 - Demande d'appui de La Relève agricole de la Chaudière-Appalaches - Accaparement et financiarisation des terres agricoles

ATTENDU la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de PANGEA terres agricoles;

ATTENDU l'acquisition de terres par PANGEA dans la région de Montmagny ainsi que dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles;

ATTENDU que PANGEA constitue une « concurrence déloyale » pour les agriculteurs;

ATTENDU que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

ATTENDU que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

ATTENDU que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

ATTENDU que la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

ATTENDU que depuis quelques années, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place une législation pour interdire aux fonds de retraite et aux fonds d'investissement d'acquérir des terres agricoles;

ATTENDU que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées au cours des dernières années;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins demande au gouvernement du Québec :

Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels.

Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver

des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

095-04-2018

5.2 - Dépôt du document reçu de la Mutuelle des municipalités du Québec

Dépôt du document de la MMQ intitulé "Les municipalités membres de la MMQ bénéficient maintenant d'une protection gratuite dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire" et daté du 1er mars 2018.

6 - LÉGISLATION

6.1 - Avis de motion / Règlement 271-177A-2018

Le conseiller Daniel Fortin donne avis qu'un règlement 271-177A-2018 relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil. Un projet de ce règlement est présenté en même temps que le présent avis de motion.

6.2 - Avis de motion / Règlement 268-164A-2018

Le conseiller Marc-Ange Doyon donne avis qu'un règlement 268-164A-2018 modifiant le règlement de zonage sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil.

6.3 - Avis de motion / Règlement 270-164A-2018

La conseillère Lise Rancourt donne avis qu'un règlement 270-164A-2018 modifiant le règlement de zonage sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil.

096-04-2018

6.4 - Adoption / Second projet du règlement numéro 270-164A-2018 modifiant le règlement de zonage

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, monsieur le pro-maire demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du second projet de règlement 270-164A-2018.

RÈGLEMENT NO 270-164A-2018 (second projet) modifiant le règlement de zonage

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Auclair et résolu unanimement que le second projet de règlement numéro 270-164A-2018 modifiant le règlement de zonage soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

097-04-2018

6.5 - Demande de dérogation mineure 2017-06

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été acheminée à la Municipalité par le propriétaire du terrain vacant situé au coin de la route du Président-Kennedy et de la 25e Rue (lot 3 810 578 et partie du lot 3 628 978);
ATTENDU que la demande vise à permettre l'implantation d'une bâtisse commerciale sur un terrain ayant une profondeur de moins de 45 mètres, lequel terrain est situé à l'intérieur d'un corridor riverain;
ATTENDU que la profondeur du terrain, de la route du Président-Kennedy en direction du cours d'eau, à 31,18 mètres au lieu de 45 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage;
ATTENDU que la portion du cours d'eau situé près du terrain du demandeur est canalisée en grande partie;
ATTENDU que la profondeur du terrain ne peut être de plus de 31,18 mètres puisque le terrain voisin appartient à un autre propriétaire et est déjà construit;
ATTENDU que l'application du règlement de zonage a pour effet de causer un

préjudice sérieux au demandeur puisque ce terrain commercial serait non constructible;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la question et a émis une recommandation au Conseil;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents: QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure afin que la profondeur du terrain situé à l'intérieur du corridor riverain ait une profondeur de 31,18 mètres au lieu de 45 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 21 h 00. Après une intervention, la période de question est fermée à 21 h 02.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

098-04-2018

8.1 - Tonte de la halte routière - soumissions reçues

ATTENDU qu'un contrat pour la tonte de la halte routière d'une superficie approximative de 16 000 m² doit être octroyé; ATTENDU que la fréquence de la tonte sera variable en fonction de la météo et de la croissance de la pelouse; ATTENDU que trois soumissions ont été reçues;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour la tonte de la halte routière pour l'année 2018 à Les Pelouses de Beauce au coût de 4 960 \$, avant les taxes applicables.

099-04-2018

8.2 - Balayage des rues

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues pour le balayage des rues aux balais mécaniques; ATTENDU que les montants des soumissions sont forfaitaires et comprennent le balayage des rues ainsi que le balayage le long des bordures et trottoirs;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat du balayage des rues de la Municipalité au balai mécanique à A. Quirion Excavation au montant forfaitaire de 4 900 \$, avant les taxes applicables.

100-04-2018

8.3 - Mandat pour la surveillance de la 37e Rue

ATTENDU qu'Excavation Notre-Dame inc. réalisera en 2018 le prolongement des services de la 37^e Rue à Notre-Dame-des-Pins dès la réception du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques; ATTENDU que la réalisation des travaux doit se faire sous la supervision de la Municipalité;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan pour la surveillance partielle des travaux de construction des infrastructures de la 37^e Rue afin que ceux-ci soient conformes aux plans et devis approuvés par le conseil municipal.

101-04-2018

8.4 - 24e Rue - bordure et pavage

ATTENDU la demande d'Excavation Notre-Dame inc. afin de modifier l'entente relative aux travaux municipaux dans le cadre de la réalisation du projet de prolongement des services de la 24^e Rue pour changer l'article 7.2 concernant la prise en charge par la Municipalité des travaux de pavage et de bordures de rue;

ATTENDU que la Municipalité doit déjà réaliser des travaux de bordures de rue dans la 36^e Rue et la 3^e Avenue et qu'en y ajoutant la bordure de la 24^e Rue, les coûts risquent d'être plus bas que si la bordure de la 24^e Rue est faite seule;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas modifier l'entente relative aux travaux municipaux dans le cadre de la réalisation du projet de prolongement des services de la 24e Rue.

102-04-2018

8.5 - Travaux Rang St-Charles

ATTENDU que la réalisation du remplacement du ponceau de la route Caron était prévu au budget 2018; ATTENDU qu'étant donné que les coûts pour ces travaux sont plus importants que ceux prévus au budget; ATTENDU que les travaux de remplacement du ponceau de la route Caron peuvent être admissibles à une subvention mais qu'en ce faisant les travaux ne pourront être réalisés qu'en 2019; ATTENDU que des travaux de réfection du rang St-Charles sont prévus pour 2019 au programme triennal d'immobilisation;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les travaux de réfection du rang St-Charles prévus en 2019 soient réalisés en 2018 en substitution des travaux prévus pour le remplacement du ponceau de la route Caron; QUE les travaux de réfection du rang St-Charles soit réalisés en régie interne avec la surveillance du service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan; QUE le coût des travaux soit en partie payé par le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal et par règlement d'emprunt.

9 - QUESTIONS DIVERSES

103-04-2018

9.1 - Demande concernant le paiement du mois de mai du contrat de déneigement

ATTENDU la demande reçue le 15 mars 2018 de M. Éric Quirion pour A. Quirion Excavation inc. concernant le dernier versement du contrat de déneigement prévu en mai;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser dès avril 50 % du montant prévu au contrat de déneigement pour le mois de mai à A. Quirion Excavation inc.

104-04-2018

9.2 - Contrat de déneigement - demande concernant le paiement d'une facture de transport de neige

ATTENDU que la Municipalité a reçu une facture d'A. Quirion Excavation inc. pour le déneigement de l'intersection de la 25e Rue (transport de neige) d'un montant de 270 \$, avant les taxes applicables; ATTENDU que l'article 9.2.4 du contrat de déneigement stipule : "Ainsi, aux intersections, la hauteur de neige accumulée en bordure des accotements ne peut excéder 1 mètre. Au-delà de cette hauteur, l'entrepreneur doit déneiger pour ramener la hauteur de la bordure à un maximum de 1 mètre." ATTENDU qu'il est de la responsabilité de l'entrepreneur de déneiger les intersections par les moyens appropriés;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas payer la facture no. 9095 envoyée par A. Quirion Excavation inc. pour le déneigement d'une intersection.

105-04-2018

9.3 - Fonds conjoncturel de développement - adoption du rapport final

ATTENDU la présentation du rapport final du Fonds conjoncturel de développement pour la construction d'une patinoire sur dalle de béton et la mise en place de gradins; ATTENDU que ce rapport final doit être présenté au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport final du Fonds conjoncturel de développement pour la construction d'une patinoire sur dalle de béton et la mise en place de gradins.

106-04-2018

9.4 - Fond de développement des territoires - adoption du rapport final

ATTENDU la présentation du rapport final d'activités et du rapport financier final de la Politique de développement du territoire pour la construction d'une patinoire sur dalle de béton et la mise en place de gradins;
ATTENDU que ce rapport final doit être présenté à la MRC de Beauce-Sartigan;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport final d'activités et le rapport financier de la Politique de développement du territoire pour la construction d'une patinoire sur dalle de béton et la mise en place de gradins.

107-04-2018

9.5 - Demande de remboursement pour l'installation d'un regard

ATTENDU que le conseil a adopté la résolution no. 299-11-2017 en novembre 2017 suite à une demande du propriétaire du 86, 26e Rue pour le remboursement des frais pour l'installation d'un puisard sur sa propriété servant à capter l'eau de ruissellement de la 26e Rue, laquelle demande avait été faite après la réalisation des travaux par le propriétaire en septembre 2017;
ATTENDU que la résolution no. 299-11-2017 stipule que la Municipalité accepte de payer 50 % du montant total de la facture étant donné qu'une demande au conseil municipal pour l'ajout d'un puisard aurait dû être faite avant la réalisation de travaux par le propriétaire lui-même;
ATTENDU que le propriétaire a adressé une nouvelle demande à la Municipalité le 22 mars 2018 afin que la Municipalité paie la facture totale pour l'installation du puisard;
ATTENDU que le puisard sert à capter l'eau de ruissellement de la 26e Rue;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la facture au montant de 1 415 \$, plus les taxes applicables pour un total de 1 626,90 \$ soit entièrement remboursé au propriétaire du 86, 26e Rue, si celui-ci accepte d'octroyer une servitude de passage notariée à la Municipalité pour l'entretien du regard et l'obligation de laisser le regard à l'emplacement et à l'état actuel.

108-04-2018

9.6 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - PAERRL

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 17 034 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;
Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;
Attendu que la municipalité doit informer le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;
Attendu que la municipalité doit attester de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été pour les routes locales de niveaux 1 et 2.

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité informe le Ministère des Transports que les dépenses de fonctionnement admissibles au PAERRL pour l'exercice 2017 s'élèvent à 83 221 \$.

109-04-2018

9.7 - Demande pour temps minimum pour le ménage de la salle du conseil

ATTENDU que lors du ménage de la salle du conseil, il arrive que Mme Guylaine Poulin doivent venir préparer la salle du conseil pour une séance sans qu'il y ait

d'autre ménage à réaliser en même temps;
ATTENDU que la seule préparation de la salle du conseil demande moins de 30 minutes à faire;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer un minimum de 30 minutes pour la préparation de la salle du conseil lorsque celle-ci prend moins de temps à réaliser.

110-04-2018

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 21 h 23.

Marcel Busque
Pro-maire
trésorière

Dominique Lamarre
Directrice générale et secrétaire-

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lyne Bourque
Mairesse